

PRÉFET DE L'OISE

Direction départementale
des territoires

Service Economie Agricole

**COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION
DES ESPACES AGRICOLES (CDCEA)**

Procès verbal de la réunion du 13 septembre 2013

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles s'est réunie le 13 septembre dernier à 9 h 30 à la direction départementale des territoires de l'Oise, sous la présidence de Monsieur Thierry LATAPIE-BAYROO, directeur départemental adjoint des territoires, représentant le préfet de l'Oise, afin d'examiner les points suivants de l'ordre du jour :

- L'approbation du procès-verbal de la commission du 4 juillet 2013
- Etude du projet de PLU arrêté de la commune de Laberlière
- Etude du projet de PLU arrêté de la commune de Montlognon
- Etude du projet de PLU arrêté de la commune de Vineuil Saint Firmin
- Etude du projet de PLU arrêté de la commune de Fouquerolles
- Permis de construire pour des projets de constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole (pour information),
- Questions diverses.

Les membres de la CDCEA présents :

- M. Thierry LATAPIE-BAYROO, représentant le préfet,
- M. Charles POUPLIN, représentant le conseil général de l'Oise,
- Mme Sylvie PIERRARD, chef du service de l'économie agricole, représentant le DDT,
- M. Jacques PINSSON, président de la communauté de communes La ruraloise,
- M. Hervé ANCELLIN, représentant la chambre d'agriculture de l'Oise,
- M. LABARRE Eric, représentant la FDSEAO,
- M. Denis PYPE, représentant de la fédération départementale des chasseurs,
- M. Roger MENN, maire de Liancourt, désigné par l'association des maires de l'Oise,
- M. Alain SUDUCA, représentant le conservatoire d'espaces naturels de Picardie,
- M. Pascal LAROCHE, président du syndicat de la propriété privée rurale de l'Oise,

Les membres associés :

- M. Michel DUBERT, représentant le ROSO,

Étaient également présents :

- Mme Marie BANÂTRE, SAUE,
- M. Fabien NOYE, DDT-SAUE, Responsable du Bureau Planification et Organisation Territoriale,
- Mme Carène MARSEILLE, DDT-SAUE,

- M. CAMBOT-COURRAU, DDT-SATC,
- M. CATELOY Olivier, DDT-SATS,
- Mme Catherine BOYER, DDT - SEA, secrétariat de la commission,
- M. Bruno VARNIERE, DDT - SEA, secrétariat de la commission.

Le président ouvre la séance et s'assure que le quorum est atteint. Il est fixé à 7 (article 7 du règlement intérieur), 10 membres sont présents et 3 membres absents ont donné leur pouvoir. Le pouvoir de M. CHAMBAUD est proposé à M. PINSSON qui l'accepte. M. DAVESNE a donné son pouvoir à M. ANCELLIN qui l'accepte. M. RICHE a donné son pouvoir à M. LAROCHE qui l'accepte. Le nombre de votes est donc porté à 13 voix.

Le président propose de passer à l'ordre du jour.

1- Approbation du procès-verbal de la commission du 4 juillet 2013 :

Sans remarque des membres de la commission, le président propose d'approuver le procès-verbal. Il est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit 13 voix pour.

2- Avis sur le projet de PLU de la commune de LABERLIERE :

Demandeur : Mairie de LABERLIERE,
60 310 LABERLIERE

Description du projet : PLU Grenelle, arrêté le 30 juin 2013

Éléments essentiels du projet :

M. NOYE présente les éléments d'analyse du SAUE, sur le projet. La commune de Laberlière est couverte par le SCOT du Pays des Sources approuvé le 26 juin 2013.

Le souhait de la commune est le maintien du cadre de vie et la gestion des risques naturels présents sur la commune.

L'objectif de croissance est fixé à 1,7 % à échéance 2030, soit 250 habitants et la construction de 1,5 à 2 logements par an.

Le nombre de dents creuses sur le territoire de la commune est de 43. Le nombre important de dents creuses suffit pour répondre à l'objectif de croissance.

Le dossier ne présente pas de nouvelles zones à urbaniser pour l'habitat ou destinées à l'activité. 1,95 ha classé en zone Ae destinée à recevoir la station d'épuration.

A la fin de la présentation, la discussion s'engage avec les membres de la commission. La commission s'interroge sur les contraintes liées à la construction des serres pour l'activité de maraîchage en zone N. Le conservatoire d'espaces naturels de Picardie précise qu'il n'y a pas d'opposition de leur part pour des infrastructures de maraîchage.

Sans remarque complémentaire des membres de la commission, le Président propose de soumettre le dossier au vote : 0 vote contre, 0 vote en abstention, 13 votes pour.

La commission donne un avis favorable, à l'unanimité, au projet de PLU de la commune de LABERLIERE.

3- Avis sur le projet de PLU de la commune de MONTLOGNON :

Demandeur : Mairie de MONTLOGNON
60300 MONTLOGNON

Description du projet : PLU Grenelle, arrêté le 23 mai 2013

M. NOYE présente les éléments d'analyse du SAUE, sur le projet. La commune de Montlognon située sur le territoire de la communauté de communes Cœur Sud Oise n'est pas couverte par un SCOT. Elle est dans le périmètre du PNR Oise pays de France.

La commune souhaite pérenniser les activités agricoles et économiques, garder un cadre de vie harmonieux par un développement maîtrisé et privilégier la construction durable.

L'objectif de croissance prévoit 15 logements supplémentaires à l'horizon 2025, situés pour partie dans la trame actuellement urbanisée.

La zone 1 AU de 8600 m² inscrite au PLU est prévue pour 9 logements. Elle fait l'objet d'un permis d'aménager.

A la fin de la présentation, la discussion s'engage avec les membres de la commission. Le SAUE précise que le permis d'aménager sur la zone de pâture avait été déposé lorsque la commune était sous le régime RNU. Il a été repris dans le PLU arrêté.

Sans remarque complémentaire des membres de la commission, le Président propose de soumettre cette consommation au vote : 0 vote contre, 0 vote en abstention, 13 votes pour.

La commission donne un avis favorable, à l'unanimité, au projet de PLU de la commune de MONTLOGNON.

4- Avis sur le projet de PLU de la commune de FOUQUEROLLES :

Demandeur : Mairie de FOUQUEROLLES
60510 FOUQUEROLLES

Description du projet : PLU Grenelle, arrêté le 23 mai 2013

Mme MARSELLE présente les éléments d'analyse du SAUE, sur le projet. La commune de Fouquerolles située sur le territoire de la communauté de communes Rurale du Beauvaisis n'est pas couverte par un SCOT.

La commune souhaite arrêter les extensions de l'urbanisation linéaire, offrir des typologies de logements adaptés à tous les ménages, renforcer la centralité du bourg et prendre en compte les activités agricoles et économiques.

L'objectif de croissance est fixé en continuité avec celui connu depuis 1968. Il prévoit 41 logements supplémentaires à l'horizon 2025. Les dents creuses sont au nombre de 7, dénombrées sans indication de superficie ni potentialité d'accueil de constructions.

Les extensions urbaines proposées sont : Une zone 1AUh de 1,67 ha et une zone 2AUh de 1,26 ha soit 2,93 ha dont 2 ha de terres déclarées agricoles.

A la fin de la présentation, la discussion s'engage avec les membres de la commission. La commission s'interroge sur la possibilité d'augmenter la densification au niveau du tissu urbanisé afin de supprimer la zone 2AU.

Sans remarque complémentaire des membres de la commission, le Président propose de soumettre cette consommation au vote : 0 vote contre, 0 vote en abstention, 13 votes pour.

La commission donne un avis favorable avec une réserve sur la zone 2 AU, au projet de PLU de la commune de FOUQUEROLLES. La zone 2AU ne semble pas pertinente vu les éléments de justification fournis.

5- Avis sur le projet de PLU de la commune de VINEUIL SAINT FIRMIN :

Demandeur : Mairie de VINEUIL SAINT FIRMIN

60500 VINEUIL SAINT FIRMIN

Description du projet : PLU Grenelle, arrêté le 4 juillet 2013

Mme MARSELLE présente les éléments d'analyse du SAUE, sur le projet. La commune de Vineuil Saint Firmin située sur le territoire de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne n'est pas couverte par un SCOT. Elle est dans le périmètre du PNR Oise pays de France.

La commune souhaite accueillir modérément de nouveaux habitants et répondre aux besoins en logements. La requalification de la friche industrielle ex-Polytitan est inscrite dans le projet communal.

L'objectif de croissance est basé pour le renouvellement de la population soit 65 à 76 logements supplémentaires à l'horizon 2023. La superficie nécessaire pour répondre à cet objectif est de l'ordre de 5,1 ha. Les secteurs UP2, UD et UC c représentent 5 ha à l'intérieur du tissu urbain. Une zone 1AU de 3 ha figure à l'Est des secteurs urbanisés. Elle est complètement intégrée sur une parcelle agricole.

A la fin de la présentation, la discussion s'engage avec les membres de la commission. La commission s'interroge sur la nécessité d'ouvrir la zone 1AU de 3 ha alors que les autres zones urbanisables suffiraient pour répondre à l'objectif de croissance. La commission souhaite des logements sociaux sur la zone 1AU. La fédération des chasseurs signale la proximité de la zone de passage de gibiers à l'Est de la commune. M.Dubert lit le courrier de l'association pour la défense de l'environnement de Vineuil Saint Firmin, adressé au ROSO et manifestant une opposition à la transformation des terrains situés à l'Est en secteur 1AU.

M. Cateloy de la DDT/SAT de Senlis présente aux membres de la commission les différents échanges qu'il a pu avoir avec la commune dans le cadre de l'élaboration du document. Il évoque la prise en compte des enjeux environnementaux et agricoles et la bonne distance des zones de passage de gibiers, l'optimisation des politiques publiques de l'Etat et l'intégration de logements sociaux sur cette zone 1AU, la cohérence de la zone 1AU avec la charte du PNR qui identifie ce secteur comme « méristème ».

Sans remarque complémentaire des membres de la commission, le Président propose de soumettre cette consommation au vote : 0 vote contre, 0 vote en abstention, 13 votes pour.

La commission donne un avis favorable, à l'unanimité, au projet de PLU de la commune de VINEUIL SAINT FIRMIN, sous réserve de justification complémentaire sur la nécessité d'ouvrir la zone 1AU. La consommation semble incohérente par rapport aux objectifs de logement fixés.

6- Information portée à la commission sur les projets des constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole :

Permis de construire – Gobert Stéphane – activité : Elevage de bovins, marchand de bestiaux.

Commune de La Neuville Saint Pierre (Brèche et Noye) : Construction de trois bâtiments agricoles (deux étables et un bâtiment à usage de stockage de paille), implantation d'une réserve incendie.

- Parcelles cadastrales ZH 9 et 10 pour une surface de 13 037 m² (îlot PAC).

- superficie du bâtiment 1 : 290,4 m²

(stockage de paille).

- superficie du bâtiment 2 : 991,7 m²

(étable)

- superficie du bâtiment 1 : 504 m²

(étable)

7- QUESTIONS DIVERSES :

1. Calendrier et ordre du jour de la prochaine réunion :

La prochaine réunion de la CDCEA est proposée le mercredi 16 octobre 2013 à 9H00. A ce jour, nous avons la saisine du projet de SCOT de la Picardie Verte, du projet de SCOT des Sablons, du projet de PLU de Campeaux, du projet de PLU de Boubiers, du projet de PLU de Boutavent la Grange et du projet de PLU de Montjavoult.

La réunion de la CDCEA de novembre est proposée le jeudi 14 novembre 2013 à 9H30. A ce jour, nous avons la saisine du projet de PLU de Loconville et du projet de PLU de Remérangles.

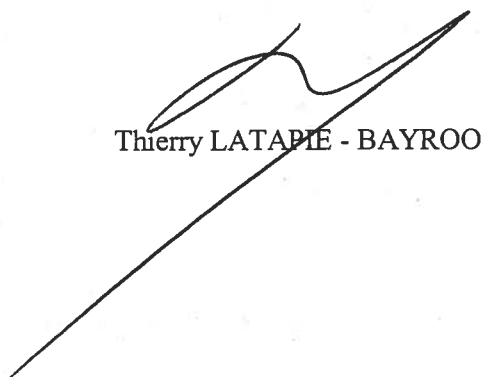
L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie les membres de leur participation et lève la séance.

Le secrétaire



Bruno VARNIERE

pour le préfet et par délégation,
Le directeur départemental adjoint des territoires,
Président de la commission départementale
de la consommation des espaces agricoles



Thierry LATAPIE - BAYROO

